

GE_GERICHTE A/4301/2010 vom 8. Februar 2011

GE Cour de justice, 2011-02-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4301_2010

FR: GE_GERICHTE A/4301/2010 du 8 février 2011

IT: GE_GERICHTE A/4301/2010 del 8 febbraio 2011

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 08.02.2011
A/4301/2010

A/4301/2010 ATAS/132/2011 du 08.02.2011 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/4301/2010 ATAS/132/2011 ARRET DE LA COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales du 8 février 2011 2 ème Chambre En la cause HELSANA ASSURANCES SA, droit des assurances pour la Romandie, sise avenue de Provence 15, 1007 Lausanne recourante contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue de Lyon 97, 1203 Genève intimé Vu le recours pour déni de justice du 16 décembre 2010 , Vu la réponse de l'intimé du 21 janvier 2011; Vu le projet de décision de l'intimé du 20 janvier 2011; Vu le courrier de la recourante du 31 janvier 2011 acceptant de retirer le recours pour déni de justice, le cours ordinaire de la procédure AI ayant repris par la notification du projet de décision; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Florence SCHMUTZ La présidente Sabina MASCOTTO Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.